CCI International Grand Est

Mission de prospection

MAROC

Mission de prospection «Filières AERONAUTIQUE – AUTOMOBILE»
Du 24 au 28 Septembre 2018

Participez une mission de prospection au **MAROC** dans les domaines de l'**Aéronautique** et de **l'Automobile.**

Grâce à CCI International Grand Est vous y rencontrerez en rendez-vous BtoB vos futurs clients.

➡ Filière AERONAUTIQUE

- 1 Milliard de Chiffre d'Affaires – 9 % de croissance annuelle
- 106 entreprises (multinationales & PME) implantées à Casablanca, à Tanger et Rabat – 11 500 salariés
- Le site de Casablanca regroupe 79 % du tissu industriel aéronautique
- Plusieurs entreprises internationales sont présentes : BOMBARDIER, EADS, SAFRAN, ZODIAC…. Implantations à venir : EATON et AEROLIA
- Les exportations se concentrent sur 3 principales activités : câblage (51 %), manufacturing (19 %) et maintenance (12 %).

➡ Filière AUTOMOBILE

- 7 Milliards de Chiffre d'Affaires – 30 % de croissance annuelle
- 1er secteur exportateur avec 29 % des exportations totales du pays
- 1er constructeur en Afrique du Nord – 110 500 salariés
- 5 écosystèmes : câblage automobile, intérieur du véhicule & sièges, métal-emboutissage, batteries automobiles, poids lourds et carrosseries industrielles, moteurs et transmission
- Objectifs du Plan d'Accélération Industrielle du Maroc : gagner en profondeur sur les rangs 2 & 3 des équipementiers.

Date limite d'inscription : 20 Juin 2018

En partenariat avec :

CHAMBRE FRANÇAISE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DU MAROC

BUSINESSFRANCE

Grand Est ALSACE CHAMPAGNE-ARDENNE LORRAINE

AERO' ALSACE AERONAUTIQUE • AEROPORTUAIRE • SPATIAL

Aérialades

Pôle Véhicule du Futur Solutions pour véhicules & mobilités du futur

AIRFRANCE

CCI International Grand Est

PRESTATIONS PROPOSEES

- Pré-diagnostic validant votre potentiel marché
- Organisation d'un séminaire de présentation du marché marocain
- Programme de rendez-vous sur mesure (2 jours)
- Le vol A/R vers Casablanca en classe économique
- L'hébergement x 4 nuitées
- L'accompagnement par un conseiller CCI International Grand Est

Prestation	**Montant HT** (TVA : 20%) *
❑ **Mission de prospection**	**4 000 €** ***(soit 2 000 €*** *si votre entreprise est éligible à la subvention) (**)*
❑ **Forfait global d'organisation CCI GRAND EST** *(non éligible à la subvention régionale)*	**600 €**

* Ce coût total pourra varier selon la nature de votre projet et de votre date d'inscription (notamment en ce qui concerne les vols et l'hôtel).

Grand Est ALSACE CHAMPAGNE-ARDENNE LORRAINE

** La Région peut accorder une subvention pouvant aller jusqu'à 50% du coût net de la mission HT (hors «*forfait organisation CCI*»), sous réserve que l'entreprise remplisse les conditions d'éligibilité et qu'au minimum 3 entreprises participent à l'opération. Offre plafonnée et soumise à conditions d'éligibilité (nous consulter).

Cette subvention sera versée sous forme de remboursement à l'issue de la mission et après règlement total des factures. Prise en compte limitée à une personne par entreprise.

Eléments à transmettre avant le 20 Juin 2018 pour l'aide de la Région :
Le bulletin d'inscription à la mission, le RIB et le formulaire d'aide régionale.

Les dépenses engagées au titre de la manifestation peuvent être reprises dans le cadre de l'assurance prospection proposée par Bpifrance Assurance Export.

Frais restant à votre charge :
Déplacements sur place, location de voiture, frais de restauration, frais d'acheminement, de documentation et/ou d'échantillon, vos frais personnels.

Filière Aéronautique	Filière Automobile
Contact Alsace : **FOURNIER Flora** ☎ **0 389 36 54 88** Contact Champagne-Ardenne : **ROSSO Céline** ☎ **0 326 21 82 17** Contact Lorraine : **MOTTL Valérie** ☎ **0 383 85 54 78**	Contact Alsace : **GENET Marianne** ☎ **0 389 36 54 87** Contact Champagne-Ardenne : **PLAUCH Dominique** ☎ **0 324 27 87 56** Contact Lorraine : **GEORGES DANIEL** ☎ **0 387 39 46 38**

CCI International Grand Est

BULLETIN D'ENGAGEMENT

Mission de prospection MAROC «Filières AERONAUTIQUE & AUTOMOBILE»
Du 24 au 28 Septembre 2018

A retourner à Flora FOURNIER - Avant le 20 Juin 2018
par mail à : f.fournier@grandest.cci.fr

Je soussigné(e) :
.....

Fonction :
.....

Raison Sociale : .....

SIRET ***(obligatoire)*** : ..... Site Web : .....

Activité : .....

Adresse : N°.....Rue : .....

Code Postal : .....Ville : .....

Tél. : .....Fax : .....E-mail : .....

Adresse de facturation (si différente) : .....

☒ *Participe à la mission de prospection* ☒ *Forfait CCI*	**4 000 €** *600 €*
Total HT	**4 600 €**
TVA 20 %	920 €
Total TTC	5 520 €

❍ Règle avec le présent engagement un montant de 50% du coût total TTC de la mission, soit : **2 760 €**

❍ Joins un RIB et un chèque d'acompte du montant concerné émis à l'ordre de **CCI GRAND EST** et à l'adresse suivante : **CCI Grand Est - Direction International – 8 rue du 17 Novembre, BP 1088 – 68051 Mulhouse Cedex**

❍ Reconnais avoir pris connaissance des conditions générales de vente en annexe 1 et les accepte

Fait à : ....., le ..... Signature + cachet de l'entreprise

CCI GRAND EST

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

I. OBJET ET CHAMP D'APPLICATION

Les dispositions qui suivent sont constitutives des conditions générales de vente (C.G.V.) des prestations commercialisées par la CCI GRAND EST dans le cadre des activités déployées par CCI International GRAND EST avec, le cas échéant, l'appui du réseau d'Enterprise Europe Network. Des conditions particulières pourront, le cas échéant, déroger aux présentes conditions générales de vente ou les compléter par des clauses spécifiques contenues dans la proposition commerciale.
Toute condition contraire opposée par le Client sera donc, à défaut d'acceptation expresse, inopposable à la CCI GRAND EST, quel que soit le moment où elle aura pu être portée à sa connaissance. Les conditions générales d'achat du Client sont inapplicables.
Le fait que la CCI GRAND EST ne se prévale pas à un moment donné de l'une quelconque des présentes conditions générales de vente, ne peut être interprété comme valant renonciation à se prévaloir ultérieurement de l'une quelconque desdites conditions.
Toute commande de prestations commercialisées par la CCI GRAND EST suivie du règlement par le Client d'une avance sur participation ou au comptant, entraîne et implique l'adhésion entière et sans réserve de ce dernier aux présentes conditions générales de vente.

Dans la prestation d'Enterprise Europe Network et de CCI International GRAND EST ne sont pas inclus sauf mention spécifique dans le bulletin d'inscription : les transports à l'intérieur du pays où se déroule la mission, les frais de restauration non prévus au programme, la participation d'une 2ème personne pour la même entreprise, les frais éventuels d'acheminement de documentation et /ou d'échantillons, le dédouanement de ces derniers et les frais d'excédent de poids, l'assistance d'un interprète, les dépenses personnelles, les frais de visas.

II. MODALITÉS D'INSCRIPTION ET DE RÈGLEMENT

2.1 / Proposition commerciale
Une proposition commerciale à laquelle sera joint un bulletin d'inscription ou un devis sera adressée à l'entreprise concernée. Cette offre mentionnera les conditions d'exécution et les conditions financières retenues.

2.2 / Acceptation de l'offre proposée et inscription
Les entreprises confirmeront leur participation en retournant, avant la date de clôture des inscriptions, à la CCI GRAND EST :
• Le bulletin d'inscription dûment complété et signé par une personne habilitée au sein de l'entreprise,
• Un acompte de 50% du montant total TTC de la facture à la commande.
A réception du dossier complet, la CCI GRAND EST confirmera son accord et retournera à l'entreprise une facture acquittée correspondant à l'acompte reçu.
Le solde est exigible 15 jours avant le début de la mission ou de la fourniture programmée des prestations.

Cas particuliers : pour les Rencontres Experts, les réunions thématiques, les ateliers techniques, les éclairages réglementaires, les diagnostics export, les fichiers : le prix total de la prestation est payable à la commande, sauf stipulation expresse de la part de la CCI GRAND EST.

2.3. / Engagements des parties
Les conditions financières et techniques de la prestation n'engagent la CCI GRAND EST que si le bulletin d'inscription et l'acompte sont retournés avant le délai précisé sur le bulletin d'inscription.
La réception des pièces indiquées en 2.2 constitue la condition impérative du démarrage de la prestation par la CCI GRAND EST.
Le Client s'engage à bénéficier de la (ou des) prestation(s) choisie(s) et validée(s) au préalable avec les services de la CCI GRAND EST et à suivre le programme tel qu'il est proposé dans l'offre.
2.4 / Subventions éventuelles
La confirmation par la CCI GRAND EST du bon de commande rend exigible l'intégralité des sommes dues. Le droit aux subventions étant soumis à des conditions d'éligibilité, il appartient à l'entreprise de vérifier son éligibilité auprès de la Région Grand-Est.
2.5 / Facturation complémentaire
Si des prestations complémentaires par rapport à la teneur de la proposition commerciale sont rendues au Client, la CCI GRAND EST émettra une facture spécifique mentionnant le prix de la prestation concernée dans le mois qui suit le retour du déplacement. Elle devra être réglée sous 30 jours fin de mois.

III. PÉNALITÉS EN CAS DE NON-PAIEMENT

Le non-paiement à leur échéance des factures émises entraînera, après une mise en demeure préalable adressée par lettre recommandée restée sans effet :
• L'application de pénalités d'un montant égal à trois fois le taux d'intérêt légal (Art. L.441-6 du Code de Commerce),
• L'application d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'un montant de 40 €,
• L'exigibilité immédiate de la somme restant due à la CCI GRAND EST.

IV. CONDITIONS D'ANNULATION DE LA PRESTATION

4.1 /Du fait de la CCI GRAND EST

Postérieurement à la diffusion de la proposition commerciale et quelles qu'en soient les causes, la CCI GRAND EST se réserve le droit d'annuler ou de reporter la prestation. Une information écrite sera adressée aux Clients et leur acompte sera remboursé, à l'exclusion de toute indemnité supplémentaire.

4.2 / Du fait du Client

En cas d'annulation du fait du Client, la CCI GRAND EST sera en droit de conserver l'acompte et de facturer les prestations résiduelles à hauteur des dépenses réelles qu'elle aura déjà engagées.

4.3 Force majeure

Les cas de force majeure, notamment les grèves, guerres, boycott de produits français, etc., ou tout autre événement imprévisible, irrésistible et insurmontable, indépendant de la volonté de la CCI GRAND EST et entravant les prestations en constituant un obstacle définitif à l'exécution de ses fournitures et prestations, suspendent de plein droit les obligations de la CCI GRAND EST et la dégagent de toute responsabilité ou dommage pouvant en résulter.
Dans ce cas, le Client a la faculté de résilier sa participation en adressant à la CCI GRAND EST une lettre recommandée avec AR et la CCI GRAND EST lui remboursera les sommes versées, à l'exception des frais d'organisation qu'elle aura engagés, ou délivrera, au choix du Client, un avoir du même montant.

V. INFORMATION ETCONFIDENTIALITÉ

5.1 / Le Client s'engage à transmettre à la CCI GRAND EST toutes les informations nécessaires à la bonne réalisation de la prestation. Le Client s'engage à honorer les rendez-vous, à réaliser les démarches et travaux lui incombant dans le cadre du projet et à informer régulièrement la CCI GRAND EST de son évolution. Le Client précisera si ces données revêtent un caractère confidentiel ou si elles peuvent être exploitées par la CCI GRAND EST en vue d'enrichir ses programmes d'action ou ses prestations.
5.2 / La CCI GRAND EST s'engage à prendre les mesures nécessaires, notamment vis-à-vis de son personnel, pour que soient maintenus confidentiels les informations et documents de toute nature, relatifs au Client, qui lui sont communiqués pour ou à l'occasion de la réalisation de la prestation. De la même manière, elle s'oblige à traiter comme strictement confidentiels les résultats de la prestation, sauf autorisation spéciale et écrite du Client.
5.3 / La CCI GRAND EST pourra mentionner le nom du Client dans ses références institutionnelles (notamment avec le Conseil Régional ou l'Etat) et commerciales.

VI. RESPONSABILITÉS

La CCI GRAND EST ne peut être tenue pour responsable de l'utilisation par le Client des informations qui lui auront été transmises par la CCI GRAND EST, celle-ci n'ayant qu'une obligation de moyens.

La CCI GRAND EST dispose d'une assurance responsabilité civile en sa qualité de prestataire. Toutefois, la CCI GRAND EST n'assume aucune responsabilité en ce qui concerne les risques, dommages encourus et accidents de toute nature pouvant survenir à l'occasion d'une mission ou d'un salon. Le Client est par conséquent invité à souscrire à ses frais toutes assurances rendues nécessaires. Le Client devra notamment être titulaire d'une police d'assurance le garantissant pour les dommages qu'il encourt et ceux causés aux tiers dont il serait reconnu responsable. Plus spécialement, les Clients et leurs assureurs renoncent à tous recours contre la CCI GRAND EST.

VII. PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

La CCI GRAND EST demeure seule propriétaire des droits portant sur la propriété intellectuelle intégrés dans ses prestations, de son savoir-faire et du contenu des rapports rédigés par ses services ou ses partenaires.

VIII. INFORMATIQUE ET LIBERTÉS

Les données collectées recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à la base de gestion de la relation client (Declic). Les destinataires des données sont les services de la CCI GRAND EST. Le responsable de traitement est la Direction International de la CCI GRAND EST. Conformément à la loi «Informatique et libertés» du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent et vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant en vous adressant à cil@grandest.cci.fr.

IX. LITIGES

Les présentes C.G.V. sont soumises au droit français. La langue de référence est le français. Tout litige relatif à l'interprétation ou l'exécution des présentes CGV donnera lieu à une médiation, conformément au règlement d'un des centres de médiation membre de la plate-forme de médiation et d'arbitrage Alsace. En cas d'échec, les litiges jusqu'à 100 000 € HT pourront donner lieu à arbitrage à la demande d'une des Parties, conformément au règlement d'arbitrage d'un des centres de médiation membre de la plate-forme de médiation et d'arbitrage Alsace. Cet arbitrage ne sera pas susceptible d'appel. Au-delà de 100 000 €, le Tribunal Administratif de Strasbourg sera seul compétent et jugera en droit français.

mise à jour le 31/03/17